

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE SAONE-ET-LOIRE

COMPTE RENDU

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- 1- Modifications des statuts.
- 2 - Questions diverses

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1- Approbation du programme d'activités 2016 de l'Agence
- 2- Nouvelles grilles tarifaires des adhérents
- 3- Budget Primitif et tableau des effectifs 2016
- 4- Questions diverses

Ouverture de la séance par M. André ACCARY

Constatation du quorum :

1^{er} collège : 15 Conseillers départementaux présents ou représentés, pour un quorum fixé à 8

2^e collège : 230 élus locaux présents ou représentés, pour un quorum fixé à 180

I. Modification des statuts

Une version des statuts présentant l'ensemble des propositions de modification a été adressée, par mail, avec la convocation, à l'ensemble des membres de l'AG extraordinaire.

Les principales modifications portent sur :

Membres de l'Agence (art.4) :

- Clarification de la notion de membre, sans changement sur le fond

Condition d'adhésion et de retrait (art. 5 et 6) :

- Adhésion pour le mandat (base et option)
- Retrait possible lors du renouvellement, jusqu'au 30 septembre de l'année suivante. Sans décision de retrait, l'adhésion est renouvelée pour le mandat.
- Possibilité de retour durant le même mandat, sous réserve du rattrapage des cotisations
- Les collectivités non adhérentes lors du renouvellement peuvent adhérer à tout moment, avec un engagement sur le mandat
- **Régime transitoire** : possibilité de retrait jusqu'au 30/09/2016 (effet au 01/01/2017), au-delà engagement sur la durée du mandat restant

Modification, clarification et harmonisation des conditions de quorum :

- Conseil d'administration : le quorum est atteint si la moitié de ses membres est présente *ou représentée*, les convocations seront adressées au moins *5 jours francs* avant la séance ;
- Assemblée générale ordinaire : le quorum est calculé sur la base des *membres ayant voix délibérative*, le délai de nouvelle convocation de l'assemblée en cas de défaut de quorum est fixé à *3 jours francs* ;

- Assemblée générale extraordinaire : le quorum est fixé à *un tiers* des membres présents ou représentés, les convocations seront adressées au moins *8 jours francs* avant la séance, en cas de nouvelle convocation de l'assemblée pour défaut de quorum, le délai sera de *3 jours francs*.

→ La modification des statuts présentée est adoptée à l'unanimité.

2. Questions diverses

Aucune question n'est recensée.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Constatation des conditions de quorum :

228 adhérents présents ou représentés, pour un quorum fixé à 120

1. Approbation du programme d'activités 2016 de l'Agence

POINT SUR L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE FIN 2015 (p. 3-5 du programme d'activités 2016)

- **356 adhérents** : 329 communes, 20 EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes et communauté urbaine) et 7 syndicats. Croissance annuelle de 6%.
- **Niveau des demandes** : très élevé en 2015 en raison du renouvellement des équipes municipales en 2014. 475 nouveaux dossiers en 2015, à ajouter aux 545 dossiers en cours de traitement en début d'année. 420 dossiers ont été soldés, dont la moitié (210), concerne des dossiers arrivés dans l'année. Ces dossiers soldés représentent 64,9 millions d'euros de travaux. Plus de 600 projets étaient en cours de traitement fin 2015, pour un montant de travaux estimés à 86,4 millions d'euros.

AXES DE TRAVAIL POUR 2016 (p. 7-13 du programme d'activités 2016)

Les 9 axes de travail sont reconduits.

Principales nouveautés pour 2016 :

Axe 6 : conseil en urbanisme

- Accompagnement de l'Agence jusqu'au recrutement du bureau d'études

Axe 7 : conseil juridique

- Recentrage sur les opérations techniques, fourniture de modèles de pièces administratives pour les autres types de marché

Organisation générale

- Pour les projets complexes : assistance jusqu'au recrutement d'un prestataire spécialisé, y compris réunion de lancement,
- Note d'opportunité (phase pré-opérationnelle) : maximum 2 versions et 1 réunion de restitution,
- Volets juridique et financements : fourniture de modèles à personnaliser par l'adhérent, relecture possible si le modèle fourni a été utilisé

→ Le programme d'activités pour 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Nouvelles grilles tarifaires des adhérents

Les nouvelles modalités et grilles de cotisation pour 2016 sont présentées p. 14 du programme d'activités 2016.

La distinction **BASE**, pour l'accompagnement en phase pré-opérationnelle, et **OPTION** pour l'accompagnement en phase opérationnelle (à partir du recrutement du maître d'œuvre) est conservée.

Maintien de la cotisation de BASE au niveau actuel

Revalorisation de la partie OPTIONNELLE. Objectif : équilibre entre les cotisations de l'option et le coût induit par ce volet de l'activité

La participation financière du Département (400 000 €) est ciblée sur l'accompagnement en phase pré-opérationnelle. Sur cette base, et dans un souci d'équité entre les 3 catégories d'adhérents, une augmentation de 50% sera appliquée à la cotisation pour l'option à partir de 2016.

Modalité transitoire pour l'option : possibilité de **retrait** pour 2016, jusqu'au 31/03/2016 sous réserve de ne pas utiliser l'option en 2016.

Instauration d'un **délai de 60 jours** pour le paiement de la cotisation, au-delà une pénalité sera appliquée (forfait de 40€ + 10% du montant dû par période de 30 jours).

➔ **La nouvelle grille de cotisations pour 2016 est adoptée à l'unanimité.**

3. Budget Primitif et tableau des effectifs 2016

Les éléments sont présentés p. 15 à 18 du programme d'activités 2016.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

- Recettes :
 - Participation du Département de **400 000 €**
 - Cotisations prévisionnelles : 383 500 €, dont 90 000 € issus de l'option
- Dépenses :
 - Charges à caractère général : 201 190 €
 - Dépenses de personnel : 684 000 €
- **Au global :**
 - Section de FONCTIONNEMENT : 921 216 €
 - Section d'INVESTISSEMENT : 16 500 €
 - BUDGET TOTAL : 937 716 €

TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

- Maintien des emplois permanents existants dans le tableau des effectifs 2015
- Confirmation des 4 postes en renfort, sur un statut temporaire : Bâtiments publics, Voirie et espaces publics, Droit public et financements (50/50) et Assistance administrative
- Vacance du poste de Directeur
- Effectif total 2016 : 15,8 agents ETP financés sur le budget de l'Agence + 1 agent spécialisé dans les ENR, mis à disposition à 50% par le Département

Soit un total de **16,3 agents ETP, représentant 17 agents** (coquille dans le PA où il est indiqué 16,8 au lieu de 16,3 agents ETP).

➔ **Le budget primitif et le tableau sont adoptés avec :**

- **174 voix POUR**
- **71 abstentions**
- **0 voix CONTRE**

4. Questions diverses

Aucune question n'est recensée.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire